



Brèves

### 11 NOVEMBRE 1918, 105 ANS DÉJÀ

En raison de la pluie battante, anciens combattants, élus et habitants se sont retrouvés entourés par la musique de JP Harmonie devant le tableau commémoratif des morts de la guerre 14-18, situé à l'intérieur de l'église. L'occasion également d'énumérer le nom des soldats français décédés en 2023 dans les différentes opérations militaires.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'armistice signé le 11 novembre 1918 met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) qui a fait 18,6 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Prévu pour durer 36 jours, il est ensuite renouvelé. L'armistice reconnaît de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne, mais il ne s'agit pas d'une capitulation au sens propre. La guerre entre les Alliés et le Reich ne se terminera officiellement que le 28 juin 1919 avec le traité de Versailles.

**SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES De BEUZEVILLE**

Vous voulez :

- Être **UTILE** à la population
- Faire partie d'une **EQUIPE** dynamique & **SAUVER** des vies...

**Rejoignez-nous**  
06 88 24 87 18  
ou engagement@sdis27.fr

**CONTACT**

**SAPEURS-POMPIERS L'ENGAGEMENT PLURIEL**

<b>NAISSANCES</b>	<b>DÉCÈS</b>
■ Odin FERRY	■ Anaïs HAUVILLE
■ Roman GUILLON	■ Carole GRENIER
■ Floris DESCLOS JUTTE	■ Alphonse DONNET
■ Augustine DELLA CASA	
■ Victoire LE GOFF	<b>MARIAGE</b>
■ Elyna CORDONNIER PRÉVOST	■ Antoine ANDRIEU CARDON et Lissy VASTEL
■ Tobias LE GUEN	
■ Joy BRUNY	

Renseignements : 02 32 57 60 12 - mairie@conteville27.fr  
Le secrétariat est ouvert  
Lundi, mardi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Mercredi : de 9h à 12h  
Permanence des élus : mardi de 17h30 à 18h30

### VIE ASSOCIATIVE LES ASSOS À L'HONNEUR !

Le 19 décembre dernier, la municipalité a tenu à remercier l'ensemble des associations de la commune pour l'ensemble de leurs actions.

Ils étaient tous réunis, le COC (Football), l'ADAC, l'AFR, les Filmeurs, l'Amicale de chasse, JP Harmonie, l'APE, le Comité des fêtes, les anciens combattants et les Charitons, autour d'un buffet dînatoire. L'occasion pour certains de se rencontrer pour la première fois, pour d'autres de mettre en place des projets, de faire le point sur les difficultés ou encore d'obtenir des réponses à toutes sortes de questions. Une initiative fort utile au dynamisme du village.



### TÉLÉTHON 2023 UNE BELLE RÉUSSITE

2336 € (contre 2420 € en 2022) ont été récoltés et reversés à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) grâce au repas du Téléthon organisé le 9 décembre 2023 par le comité des fêtes. Un grand merci aux organisateurs, qui ont enchaîné le lendemain avec le spectacle de Noël qui réjouit toujours autant les petits contevillais.

### L'APE FÊTE HALLOWEEN !

On ne change pas une recette qui fonctionne ! Tel est le mot d'ordre de l'Association des Parents d'Élèves qui, après la chasse aux œufs de Pâques, a organisé le 31 octobre la chasse aux bonbons d'Halloween. Ainsi, une multitude de monstres, sorcières, morts vivants et autres fantômes ont fouillé le Clos Rever à la recherche de mystérieuses araignées, seule monnaie d'échange pour obtenir de diaboliques douceurs sucrées. Les bénéficiaires de la manifestation participeront au financement des voyages et projets pédagogiques de l'école.

### Cimetière LES NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans les cimetières impose à nos agents communaux un désherbage manuel à une fréquence plus régulière. Nous tenons à rappeler que l'entretien des tombes et le désherbage de leurs abords sont à la charge des familles. A défaut d'entretien, les concessions pourraient être considérées en état d'abandon.



Les tarifs des concessions sont les suivants :

- **Colombarium** : 15 ans ► 500 € / 30 ans ► 800 €
- **Cavurne** : 15 ans ► 250 € / 30 ans ► 300 € / 50 ans ► 450 €
- **Concession cimetière** : 30 ans ► 300 € / 50 ans ► 450 €.

À noter, que les concessions perpétuelles ne sont plus disponibles depuis 2021.

État civil

Mairie

# CONTEVILLE info

conteville.fr



**CONTEVILLE SUR INSTAGRAM**  
Concerts, animations, foires à tout, retrouvez tous les événements de la commune sur le compte **conteville27** !

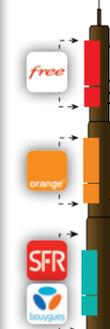
L'année 2024 s'annonce prometteuse. En effet, avec le printemps, que nous espérons moins pluvieux et donc propice aux travaux, bon nombre de dossiers vont pouvoir aboutir à l'instar du plateau surélevé sur la RD 312, de la mise en place des premiers équipements de défense incendie ou encore de l'aménagement du stade. Ces trois projets ont ou vont bénéficier de subventions, fruits d'un travail conséquent mais aussi d'une patience à toute épreuve... les collectivités locales n'étant pas épargnées par les lourdeurs administratives.

Mais si notre village se dote depuis plusieurs années de beaux équipements, il en va de la responsabilité de chacun de les respecter et de les préserver.

Et il en va de même pour la propreté. En effet, nous constatons régulièrement des dépôts sauvages au point d'apport volontaire mais aussi en pleine nature. Sachez que la CCPHB mettra très prochainement en place une brigade verte chargée de sensibiliser aux bons comportements mais aussi de verbaliser les récidivistes... et la note peut être conséquente !

Bien à vous, l'équipe municipale

Le mot de l'équipe



## Réseau mobile UNE ANTENNE 3, 4 ET 5G À L'ÉTUDE

Conteville fait partie de ces communes dont le réseau mobile laisse à désirer. Or, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, les opérateurs ont l'obligation d'assurer une couverture réseau sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce cadre que Free mobile doit procéder à l'installation d'une antenne 3G, 4G et 5G de 36 m sur Conteville. Le dispositif accueillerait également Orange, SFR et Bouygues.

### L'implantation

Trouver un site pour l'implantation de l'antenne n'est pas une mince affaire. En effet, il faut concilier la zone à couvrir et les règlements d'urbanisme, notamment la loi Littoral qui limite l'extension de l'urbanisation et donc ne permet pas de positionner l'antenne en dehors d'une zone urbanisée. FREE Mobile propose l'implantation au stade de Conteville qui répond à l'ensemble des critères imposés. Le stade a de plus l'avantage de faire partie du domaine privé de la commune, ce qui permettrait de maîtriser au mieux l'intégration paysagère de l'antenne. Néanmoins, afin de répondre à l'inquiétude de certains riverains, il sera à nouveau demandé à Free de soumettre de nouvelles possibilités d'implantation dans la mesure du possible.

### Qu'en est-il des ondes électromagnétiques ?

Comme de nombreuses antennes de ce type, le champ électrique se situera entre 0,5 et 2 volts par mètre (source cartoradio.fr de l'ANFR pour les antennes 5G d'Ablon, Saint-Germain-Village et la Rivière-Saint-Sauveur). Il sera donc bien inférieur à la valeur limite réglementaire de 36 à 61 V/m (décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 qui s'appuie sur les recommandations de l'OMS). L'agence nationale des fréquences (ANFR) sera d'ailleurs chargée d'y veiller. Des mesures d'ondes seront faites avant et après la mise en service de façon régulière au pied de l'antenne, à l'école, et aux alentours.

Enfin, il est important de rappeler qu'à ce jour, l'expertise nationale et internationale ne conclut pas à l'existence de risques sanitaires liés à une exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais de téléphonie mobile, dès lors que les valeurs limites d'exposition du public sont respectées et ne dépassent donc pas 61 V/m pour la 5G (Source radiofrequences.gouv.fr : Portail interministériel d'information sur les radiofréquences).

Enfin, il est important de rappeler qu'à ce jour, l'expertise nationale et internationale ne conclut pas à l'existence de risques sanitaires liés à une exposition aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais de téléphonie mobile, dès lors que les valeurs limites d'exposition du public sont respectées et ne dépassent donc pas 61 V/m pour la 5G (Source radiofrequences.gouv.fr : Portail interministériel d'information sur les radiofréquences).

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (ANFR)	
ANTENNE RADIO	28 V/m
ANTENNE TV	30 à 39 V/m
TÉLÉPHONIE MOBILE	36 à 61 V/m
TÉLÉPHONE SANS FIL	59 V/m
WI-FI / MICRO-ONDES	61 V/m
AMPOULES FLUOCOMP.	87 V/m
COMPTEUR LINKY	

### Une antenne pour garantir l'accès aux services d'urgence

Les opérateurs doivent garantir un accès ininterrompu aux services d'urgence, de manière à acheminer les appels d'urgence vers le centre compétent correspondant à la localisation de l'appelant. Sur ce point, il n'est pas rare que les appels d'urgence émis depuis notre commune borbent en Seine Maritime et envoient par erreur les secours à Conteville dans le 76, soit à plus de 130 Km de chez nous. Notons par ailleurs qu'en 2030, les réseaux 2G Antares et Rubis, utilisés actuellement par le SDIS et la gendarmerie, migreront vers la 4G.

Le dossier d'information du projet FREE est consultable sur [conteville.fr](http://conteville.fr)

## Projet L'AMÉNAGEMENT DU STADE SUR LA BONNE VOIE

L'aménagement paysager du stade a déjà débuté avec la plantation du verger de pommiers et poiriers fin novembre et de la mise en pépinière des greffons de pommiers Rever, dont la plantation est prévue à l'automne 2024.

Les pommiers et poiriers déjà plantés ont été fournis par la CCPHB. Les greffons de pommiers Rever, ont quant à eux été donnés par M. Anfrey, figure locale de la production de cidre. Le site, qui a pour vocation de devenir un conservatoire d'essences locales, sera agrémenté de nombreux arbustes et arbres de haut jet en provenance directe de la CCPH qui, rappelons le, bénéficie d'un partenariat avec la Région Normandie. Un arboretum et divers alignements compléteront le tableau.



## Urbanisme ATTENTION AUX CONSTRUCTIONS NON-DÉCLARÉES !



Déclarer toute construction de plus de 5 m<sup>2</sup> sur votre propriété est obligatoire. Cette démarche, parfois négligée, revêt une importance capitale dans bien des cas. Bien que contraignante, elle garantit en effet votre sécurité juridique, financière et celle de votre environnement. En cas de doute ou pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la commune pour vous accompagner dans vos démarches.

### Zoom sur les délais

DP = Déclaration Préalable = - 20 m<sup>2</sup> de surface créée ou autres travaux sans surface = 2 mois

PC = Permis de Construire = + 20 m<sup>2</sup> de surface créée = 3 mois

■ CONTEVILLE est en site inscrit et donc soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) ce qui ajoute 1 mois.

■ PRÉCAUTION : Après signature du compromis de vente, si une construction est à régulariser, prévoyez un délai de 5 mois pour la signature définitive.

Dossier

## Vendre un bien non déclaré... des désagréments financiers et administratifs en ligne de mire !

Lorsque des constructions ne sont pas déclarées, elles peuvent engendrer des complications lors de la vente de votre bien immobilier. En effet, de plus en plus de notaires exigent la régularisation administrative de ces constructions "illégalles" avant de procéder à la transaction (4 dossiers en 2 mois à Conteville). Ne pas avoir déclaré ces constructions peut ainsi retarder voire compromettre la vente de votre propriété, entraînant des désagréments financiers et administratifs. Une construction non déclarée risque de ne pas être considérée dans l'évaluation de votre bien, ce qui pourrait entraîner une perte financière significative lors de sa vente.

### Régularisation conseillée avant l'approbation du PLUI

Il est important de souligner que toute nouvelle construction doit être en conformité avec les dispositions du Règlement National d'Urbanisme actuel (RNU) dans l'attente du futur règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Après son approbation en juin 2024, le PLUI sera applicable et pourrait ne plus autoriser ces constructions.



### Défense incendie : régularisation compromise des constructions non déclarées

Les normes départementales de l'Eure en matière de défense incendie doivent également être prises en considération (distance de la borne incendie jusqu'au projet, par voies carrossables inférieure à 200 m).

## Déchets

### LA DÉCHETTERIE DE HONFLEUR FAIT PEAU NEUVE

Après les aménagements de la déchetterie de Beuzeville pour la réception des déchets verts, c'est au tour de celle d'Honfleur, accessible également aux Contevillais, de bénéficier d'un relooking total.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une déchetterie provisoire a été installée Jetée de l'Est, au nord du site actuel afin de procéder aux travaux qui débiteront au printemps. La nouvelle déchetterie d'Honfleur et son agencement repensé pour augmenter la capacité d'accueil sera ouverte aux habitants de la Communauté de communes du Pays Honfleur Beuzeville dès novembre 2024.

Nous rappelons que le point d'apport volontaire de Conteville n'est pas une déchetterie et qu'en aucun cas, vous ne pouvez y déposer autre chose que le verre, les cartons, papiers et cartonnettes. Les ordures ménagères et les sacs jaunes ne sont tolérés qu'en cas d'impossibilité de les déposer la veille de la collecte du mercredi.

### PLANNING DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La communauté de communes ramasse gratuitement vos déchets encombrants le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois. Pour bénéficier de ce service, vous devez téléphoner au 02 32 56 62 56 minimum 48h avant le ramassage et sortir vos encombrants la veille au soir. Pour 2024, le ramassage des encombrants aura lieu :

21 mars ► 18 avril ► 23 mai ► 20 juin ► 18 juillet ► 22 août ► 19 septembre ► 17 octobre ► 21 novembre ► 19 décembre



## Vie locale

### BÉBÉS, JARDINIERS ET NOUVEAUX CONTEVILLAIS FÉLICITÉS !

Le vendredi 19 janvier, la municipalité a partagé la galette des rois avec les nouveaux habitants, les parents des nouveaux-nés et les lauréats du concours des maisons fleuries.



■ QUELQUES CHIFFRES : En 2023 nous avons accueilli 28 nouvelles familles et 17 nouveaux nés. La soirée a aussi été l'occasion de fleurir Mme Odile Anfray qui, du haut de ses 86 printemps, participait pour la 60<sup>ème</sup> année consécutive au concours des maisons fleuries... Félicitations !

Agenda

### Jusqu'au vendredi 15 mars

#### Pré-inscription scolaire en mairie

Pour les nouveaux élèves de la PS au CE1 Avec le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de vaccination.

### Vendredi 29 mars à 15h Carnaval de l'école

Déambulation des enfants dans le bourg.

### Samedi 30 mars de 10h à 12h

#### Chasse aux œufs et rallye photos pour les 2-17 ans

Au Clos Rever. Organisée par l'APE. Participation 2 €.

### Mercredi 1<sup>er</sup> mai à 16h

#### Concert de JP Harmonie

À l'église de Conteville. Gratuit.

### Dimanche 5 mai de 8h à 18h

#### Foire à tout de l'AFR

Au Clos Rever, restauration sur place. 3 € / mètre.

Inscriptions : 02 32 57 67 67

### Samedi 8 juin à 10h

#### Fête de l'école

Au Clos Rever, Kermesse, spectacle et petite restauration.

### Dimanche 9 juin de 8h à 18h

#### Élections Européennes

À la mairie.

### Dimanche 16 juin de 8h à 18h

#### Foire à tout Comité des Fêtes

Au Clos Rever, restauration sur place. 3 € / mètre.

Inscriptions : 06 67 02 31 79 / 02 32 57 66 51.

Votre journal



Rédacteur en chef :

Martine Lecerf

Rédaction, photos et mise en pages :

Commission communication

Impression :

NOTA BENE - 06 15 14 45 67 - creanotabene.fr

En couverture :

Plantation d'un des pommiers du verger du stade par M. Anfrey et son épouse.